

28.—Récapitulation statistique des pensions aux aveugles au Canada, par province, au 31 décembre 1938.

Détails.	Ile du Prince-Edouard.	Nouvelle-Ecosse.	Nouveau-Brunswick.	Québec.	Ontario.
	Loi en vigueur le 1er décembre 1937.	Loi en vigueur le 1er octobre 1937.	Loi en vigueur le 1er septembre 1937.	Loi en vigueur le 1er octobre 1937.	Loi en vigueur le 1er septembre 1937.
Totaux, pensionnaires.....	104	461	481	1,390	1,110
Moyennes mensuelles.....	13-99	18-93	19-59	19-39	19-50
Contributions du gouvernement fédéral du 1er janvier au 31 décembre 1938.... \$	7,923	65,020	71,909	246,534	180,279
Contributions du gouvernement fédéral depuis l'adoption de la loi des Pensions de vieillesse..... \$	7,923	65,646	72,627	254,856	186,572
	Manitoba.	Saskatchewan.	Alberta.	Colombie Britannique.	Total.
	Loi en vigueur le 1er septembre 1937.	Loi en vigueur le 15 novembre 1937.	Loi en vigueur le 7 mars 1938.	Loi en vigueur le 1er décembre 1937.	
Totaux, pensionnaires.....	197	193	136	218	4,290
Moyennes mensuelles..... \$	19-40	19-83	19-63	19-82	-
Contributions du gouvernement fédéral du 1er janvier au 31 décembre 1938.... \$	30,650	27,833	12,921	30,326	673,395
Contributions du gouvernement fédéral depuis l'adoption de la loi des Pensions de vieillesse..... \$	31,010	27,833	12,921	30,326	689,714

Section 11.—Le mouvement coopératif au Canada.

Une étude traitant du mouvement coopératif, parue dans l'Annuaire du Canada 1925, pages 712-728, comporte trois subdivisions: "Coopératives de consommation", "Crédit Coopératif" et "Coopératives de production".* Un résumé des données les plus récentes sur chacun de ces trois domaines de la coopération est donné plus bas, la présentation des coopératives de production étant limitée à celle des coopératives agricoles.

L'Union Coopérative du Canada fut fondée en 1909. Six sociétés y étaient affiliées avec 1,595 membres. En 1937, 57 sociétés y adhéraient avec 162,801 membres. Les ventes de ces sociétés affiliées se sont élevées à \$13,171,020 et \$216,817 ont été payés aux membres en dividendes sur les achats. Le commerce coopératif comprenait le commerce de détail et de gros, le marché, le commerce laitier, les sociétés de transport et les cercles d'achat.

Depuis le mois d'octobre 1909 l'Union publie une revue mensuelle, *The Canadian Cooperator* d'où les chiffres ci-haut ont été extraits de même que ceux de la sous-section 1. †

Sous-section 1.—Coopératives de consommation.

Les statistiques du tableau 29, ne couvrant que les sociétés détaillantes faisant rapport à l'Union Coopérative du Canada ne peuvent être tenues pour strictement

* L'article ci-dessus mentionné a été préparé pour l'Annuaire par Mlle Margaret Mackintosh, M.A., du ministère du Travail, Ottawa.

† L'Annuaire de 1925 pp. 716-717 donne de plus amples détails sur l'Union Coopérative du Canada.